

## **Lecture, Grande cause nationale**

### **En 2022, le Centre national du livre va démultiplier les rencontres d’auteurs de livres, partout en France et auprès d’un très large public**

Le Centre national du livre, en lien avec les ministères chargés de la culture et de l’éducation nationale et les associations représentant les auteurs et les éditeurs, lance de nouvelles actions permettant de démultiplier les rencontres d’auteurs auprès des différents publics et particulièrement des plus jeunes.

Dans le cadre de l’année de la lecture déclarée « grande cause nationale » par le Président de la République le 17 juin 2021, le CNL s’associe au pass Culture pour proposer des « Masterclass d’auteurs de livres », crée une bourse de résidence en milieu scolaire et assouplit son dispositif de résidences.

Le CNL souhaite ainsi déployer 250 résidences d’écriture dont 100 résidences en milieu scolaire et 50 dans les « colonies apprenantes » ou en centres de loisirs, à l’instar de l’expérimentation conduite dans le cadre de Partir en Livre en juillet 2021. Un ensemble de partenaires tels que les clubs de sport, les entreprises ou les bailleurs sociaux pourront accueillir des résidences d’auteurs.

Pour cela, le Centre national du livre double en 2022 le budget qu’il consacre chaque année aux bourses de résidence.

Afin d’accompagner les auteurs dans la préparation de ces rencontres, des webinaires de formation leur seront proposés de manière régulière à partir du 15 décembre 2021.

Une plateforme de mise en relation auteurs/lieux sera créée au printemps 2022. D’ici là, la mise en relation se fera *via* le CNL.

#### **Assouplissement du dispositif de bourse de résidence du CNL**

Pour soutenir les auteurs dans leur travail de création et développer les liens avec les publics, notamment avec les jeunes et les publics empêchés, le CNL a engagé une concertation avec les associations d’auteurs et le collectif national « Résidences pour l’art d’écrire ». Cette concertation a permis de faire évoluer le dispositif actuel afin de démultiplier le nombre de résidences d’auteurs sur tout le territoire.

Les modifications portent sur :

- l'assouplissement des délais de carence pour demander une bourse de résidence ;
- la suppression de l'obligation d'être en résidence dans une autre région que celle du domicile de l'auteur, et donc de devoir systématiquement être hébergé par la structure ;
- la possibilité de fractionner le temps de résidence si cela sert la cohérence du projet ou permet une plus grande disponibilité de l'auteur.

Plus d'informations sur : <https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/bourse-de-residence>

### **Création d'une bourse de résidence en milieu scolaire**

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, ce nouveau dispositif de bourse de résidence en milieu scolaire attribuera une rémunération à un auteur invité en résidence par une école ou un établissement scolaire, situé sur le territoire français, pour qu'il participe à un programme de rencontres autour de son œuvre, tout en lui permettant de poursuivre son travail personnel de création. Ce programme devra correspondre à un total maximum de 6 demi-journées sur 1 mois de résidence.

#### ○ **Éligibilité**

Sont éligibles tous les auteurs francophones qui attestent d'au moins un ouvrage personnel en français publié à compte d'éditeur et diffusé dans le réseau des librairies de France. L'auteur doit s'engager à construire un projet de création avec les élèves et à planifier le calendrier de ses interventions en lien étroit avec l'équipe éducative concernée.

#### ○ **Montant**

Le montant de la bourse de résidence est de 2 000€ bruts équivalent à un mois de résidence. La durée de la résidence peut être fractionnée sur un trimestre maximum.

Pour déposer une demande, rendez-vous sur : <https://centrenationaldulivre.fr/>, rubrique « aides », à partir du 8 décembre.

### **Le Centre national du livre (CNL) et le pass Culture lancent une offre de « Masterclass d'auteurs de livres »**

À compter de janvier 2022, dès la classe de 4<sup>e</sup>, les élèves pourront bénéficier d'offres pass Culture élaborées dans le cadre de projets collectifs, sur le temps scolaire, encadrés par les professeurs.

Afin de participer à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, le CNL souhaite multiplier les rencontres d'auteurs de livres dans les établissements scolaires. À travers cette offre de « Masterclass d'auteurs de livres », l'objectif est de contribuer à sensibiliser les élèves à la place essentielle du livre et de la lecture dans nos vies.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 décembre 2021

Ces Masterclass peuvent porter sur différents objets, au choix de l'auteur : à travers la présentation d'un ou plusieurs de ces ouvrages, celui-ci peut être amené à évoquer son métier d'écrivain, le processus d'écriture, d'illustration, de traduction, un genre littéraire en particulier, une thématique, une entrée ou un objet d'étude de programme scolaire etc. Cette rencontre peut également donner lieu à la lecture d'extraits et à un dialogue avec la classe.

Des webinaires de rencontre entre les professeurs et les auteurs seront organisés au préalable.

Plus d'informations : <https://centrenationaldulivre.fr/actualites/masterclass-d-auteurs-de-livres-avec-le-pass-culture>

**Retrouvez l'actualité du CNL**  
[www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)